

TARIF N° 3. — Suppléments de résidence dans Paris.

GRADES	PAR AN	PAR MOIS	PAR JOUR
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Médecin inspecteur	4.545 60	426 30	4 24
Médecin ou pharmacien en chef	4.243 20	401 40	3 37
Médecin ou pharmacien principal	4.080 »	90 »	3 »
Médecin ou pharmacien de 1 ^{re} classe	756 »	63 »	2 40
Médecin ou pharmacien de 2 ^e classe	744 60	64 80	2 06

**TARIF N° 4. — Indemnité extraordinaire
en rassemblement.**

GRADES	PAR MOIS	PAR JOUR
	fr. c.	fr. c.
Médecin ou pharmacien en chef	60 »	2 »
Médecin ou pharmacien principal	60 »	2 »
Médecin ou pharmacien de 1 ^{re} classe	41 40	4 37
Médecin ou pharmacien de 2 ^e classe	34 80	4 06

**TARIF N° 5. — Supplément en raison de fonctions
spéciales (1).**

GRADE	INDEMNITÉ		
	PAR AN	PAR MOIS	PAR JOUR
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Président du conseil supérieur de santé des colonies	2.008 80	467 40	5 58

(1) Ce supplément est alloué cumulativement avec l'indemnité de résidence dans Paris.